

Appel à tous les travailleurs, syndicats, partis, associations et personnalités attachés à la défense des droits ouvriers et des libertés publiques :

Le procès en appel des six condamnés de Continental Clairoix vient devant la cour d'appel d'Amiens le mercredi 13 janvier :

Tous ensembles, tous mobilisés,
pour exiger la relaxe de ceux qui se sont battus
pour s'opposer aux licenciements
et pour le droit à la vie de tous leurs camarades.

La cour d'appel d'Amiens vient de faire savoir que le procès en appel du jugement du tribunal de Compiègne qui avait condamné lourdement six manifestants qui protestaient contre la fermeture de leur usine Continental de Clairoix, se tiendrait le mercredi 13 janvier à 13h30. Avec encore plus de force que dans les semaines passées, l'exigence d'une relaxe pour les six salariés condamnés doit se manifester le plus largement possible.

Les condamnations pénales et financières prononcées contre ces six salariés sont un acte de vengeance contre la lutte victorieuse des 1120 travailleurs de Continental Clairoix, et une condamnation pour l'exemple qui s'adresse à l'ensemble des travailleurs du pays, destinée à faire régner un climat de peur contre tous ceux qui refuseraient l'arbitraire patronal et gouvernemental.

Mais en plus, pour prononcer ces condamnations, le tribunal, à la demande du parquet, et donc des autorités gouvernementales, a remis sur pied, en toute illégalité, une loi abrogée depuis 28 ans, à cause de son caractère liberticide, comme l'avait qualifié alors le ministre de la justice Robert Badinter. L'atteinte aux libertés publiques, par cette réintroduction de la loi dite "anticasseurs", qui permettait, comme c'est le cas dans cette affaire, de condamner des personnes sans avoir de faits précis à leur reprocher, au nom d'une prétendue responsabilité collective qui découlerait de leur seule présence à une manifestation, est une menace grave pour les libertés publiques. D'ailleurs, ceux qui rêvent de s'en prendre à toutes les contestations, ont immédiatement réclamé que soit généralisé dans tout le pays, et pour toutes les manifestations, ce qu'ils ont appelé "la jurisprudence Continental".

Bien sûr, il faudra qu'il y ait ce jour là à Amiens un rassemblement le plus large et le plus puissant possible pour exiger l'arrêt de cet acharnement juridique contre ceux qui sont deux fois victimes : une fois en tant que licenciés de ce géant de l'Industrie, délinquant récidiviste protégé par le pouvoir, et une deuxième fois victime de l'arbitraire d'une condamnation non fondée. Mais dès maintenant il y a urgence pour que monte la protestation afin d'exiger la relaxe des six et la défense des libertés publiques. Ces protestations peuvent déjà se faire par l'envoi de messages : « Au président de la Cour d'appel, Palais de justice, 14 Rue Robert de Luzarches, 80000 Amiens ». Mais cette protestation devrait prendre de l'ampleur au travers d'initiatives que le personnel de Continental Clairoix, et ses représentants, toujours mobilisés aux côtés des leurs camarades condamnés, entendent construire avec tous ceux qui ne veulent pas rester passifs devant cette attaque contre les libertés publiques. Nous leur demandons pour cela, d'entrer en contact avec nous, le plus rapidement possible.

Le 16 Novembre 2009.

Pour tous contacts : didierbernard2@neuf.fr
mattxav60@gmail.com (Tél: 06.11.02.92.19)

L'Intersyndicale et le comité de lutte Continental Clairoix.